



## Relevé de décisions

Comité Directeur - Samedi 30 septembre 2017 - Paris

### **Membres du CD**

**Présents** : Joël DHUMEZ le Président, Isabelle BAUDEAN, Marlène CIESLIK, Isabelle COQUIARD, Céline DAUL MECHOUAR, Rodolphe REDON, Alain SZENICER, Liliane LAURENT, Christine DE PESTEL, Geneviève PETEY, Yvon NUGEL, Nicolas METAY, André MONROCHE, Virgile RENAUDIE.

**Absents excusés** : Philippe SUISSE, Gilles LE DUIGOU, Alice DE ROBILLARD, Stéphane MUNOZ, Sarah TRIBOU, Virginie LANNIER

**Invités** : Thierry MARDARGENT, Guillaume LIVONNEN

### **Présidents de ligue**

**Présents** : Liliane LAURENT, Alain SZENICER, Christine DE PESTEL, Christian AUDIE, Serge VERMET, Hubert COSSON

**Absents excusés** : André CORNU, Pascal MARYE, Jean-Pierre GENTILLET, Stéphane BARRERE, Christian AIT

**Absents** : Jean-Paul LENZI, Arthur CARIA

### **Début de séance : 10h00**

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Savate boxe française & DA, lors de la séance du 30 septembre 2017 à Paris après avoir délibéré,

## DÉCIDE

### **1) Adoption du CR de la réunion de comité directeur du 17.06.2017**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **2) Lancement de la saison 2017/2018**

Pour les nouveautés en termes de compétition, le dossier compétition a été envoyé à l'ensemble des clubs et est disponible en ligne.

### **3) International**

#### **Diverses organisations, championnats du monde 2017 « Combats »**

Rappel des dates (attention changement pour Toulouse)

- 28.10 Fort de France (Martinique)
- 18.11 Vandoeuvre les Nancy
- 09.12 La Motte La Servoilex
- 16.12 Hangzhou (Chine)
- 16.12 Toulouse

### **4) Commission médicale : Dr André MONROCHE**

M. André MONROCHE : des compléments ont été proposés tout récemment liée à l'actualité sur le sujet de la nouvelle réglementation des CACI (certificat médical d'absence de contre-indication).

La mise à jour du règlement médical concerne principalement les points suivants :

- Le nouveau dispositif du CACI :

- Demande de 1<sup>ère</sup> année de licence, le pratiquant doit fournir obligatoirement un CACI (certificat médical d'absence de contre-indication, à la pratique de la Savate boxe française).
- Pratique en club et assaut : un CACI valable 3 ans sous réserve que les pratiquants année 2 et 3, sur la base d'un questionnaire de santé attestent qu'ils ont répondu non à toutes les questions, si compétition en assaut, les attestations doivent être agrafées au passeport médical. Ce dispositif n'est valable qu'en cas de continuité de licence d'une saison sur l'autre.

- Pratique du combat : certificat annuel + batterie d'examens comme stipulé dans le règlement
- Proposition de texte de modification pour l'article 6 + modèle d'attestation (reste à créer) :

*Conformément aux modifications des dispositions spécifiques du Code du Sport relatives au certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive, le certificat médical des licenciés de la saison sportive 2016-2017 est valide pour une durée de trois ans de date à date, c'est à dire pour les saisons sportives 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve de remise au club d'une attestation de réponses négatives à toutes les questions du questionnaire QS SPORT signée par le licencié ou son représentant légal le cas échéant (voir documents ci-joints).*

*Pour les anciens licenciés, non licenciés en 2016-2017, ou en cas d'interruption de licence en 2017-2018, un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive (CACI) devra être présenté pour la nouvelle saison.*

*Le club devra archiver le certificat médical initial et chacune des deux attestations annuelles. La demande de licence par le club auprès de la Fédération vaudra notification de présentation de l'attestation.*

Une information sur le site informant les clubs, accompagnées de l'attestation et du questionnaire seront mis rapidement en ligne.

- Suppression d'une présence médicale (médecin) aux finales du championnat de France assauts. Pour un tournoi en combat (multi enceinte) il est conseillé un 2ème médecin.
- André MONROCHE informe qu'il a eu très récemment la demande d'un médecin pour obtenir le statut de salarié. Joël DHUMEZ répond que ce point ne peut être abordé à ce jour.

**Approuvé à l'unanimité**, (Sans dispositions particulières de la question du médecin salariée)

#### **5) Commission Sport Santé : Marlène CIESLIK**

- ✍ Vote pour l'intégration de Leslie Groux dans la Commission Handicap

**Approuvé à l'unanimité**

- ✍ Changement de responsable pour la Commission Handicap

Proposition de la nomination de Christine DE PESTEL au poste de responsable de la commission Handicap. Celle-ci annonce une prochaine réunion le 27 janvier 2018.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6) CNCCB : Céline DAUL MECHOUAR**

- ✍ Calendrier CNCCB (stages et compétitions)
- ✍ Derniers CR des réunions du Comité Directeur du CNCCB

Synthèse des dernières décisions :

- Création de nouvelles compétitions à destination des jeunes et des vétérans,
- Début février 2018 rassemblement dédié au bâton et le gros toilettage en cours du cahier n° 10 pour la partie technique bâton et canne de combat.

**Approuvé à l'unanimité**

- Rodolphe REDON propose une passerelle pour former des officiels de SBF en CCB.

#### **7) Commission compétition : Yvon NUGEL**

- ✍ Sélections et finales Ligue

Certaines ligues continuent de vouloir organiser des sélections au nom des anciennes régions, c'est impossible Il est impératif de respecter le règlement en fonction des nouveaux découpages.

**Approuvé à l'unanimité**

- ✍ Inscription aux compétitions : personnes transgenres

Yvon NUGEL informe le CD qu'il est face à une interrogation de la part de 2 jeunes femmes qui souhaitent s'inscrire

en compétition et sont engagées dans un processus de changement de sexe et de civilité.

Yvon NUGEL proposera à ces 2 personnes de s'inscrire en catégorie féminine tant que leur civilité est Mme.

### ***Approuvé à l'unanimité***

 Calendriers 2017/2018

Il a été diffusé sur le site internet et auprès de l'ensemble des clubs.

Demande de Rodolphe Redon de diffuser également les galas, afin d'avoir les informations pour la mise en place des DO et des officiels.

Difficulté d'avoir des bénévoles pour la mise en place et le démontage du 2<sup>ème</sup> ring au gymnase Japy.

une équipe de 4 – 6 personnes doit être créée, avec dédommagement pour les personnes impliquées.

### ***Approuvé à l'unanimité***

#### **8) Directeur Technique National : Thierry MARDARGENT**

 Haut niveau

➤ PPF : Nouveaux critères pour les listes SHN, SCT et SE

- Le plan de Performance fédérale (PPF) a été accepté par le Comité Technique du Ministère et sera présenté en Commission du Sport de Haut Niveau en septembre 2017. Il rappelle les modifications en termes de liste de Haut Niveau, à savoir :

- \*Liste Elite : uniquement Champion(ne) du Monde

- \*Liste Senior : du 2<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> en Championnat du Monde et les 4 premiers en Championnat d'Europe

- \*Liste Relai : EQF Junior

- \*Liste Espoir : les Champions(nes) de France 16/17 ans et éventuellement des athlètes détectés

 Formation : BP/DE

4 BP effectués ou prévus à ce jour

 ETF : CTL/CTD et RLA, RLJ, RSC

Cf liste des cadres techniques de ligue et de département,

Les référents de ligue jeunes, compétitions et arbitrage (cf liste ci-jointe) a été présentée.

Rodolphe REDON intervient pour préciser qu'il manque certains pré-requis pour des référents arbitrage.

Il est conclu que pour les candidats pressentis à la fonction de RLA au sein des 2 ligues

Normandie et Franche Comté : n'ayant pas les pré-requis, ils ne peuvent prétendre à la fonction. De ce fait c'est le CTL qui prend la responsabilité de cette fonction. La mise en place d'un parcours de formation pour les accompagner vers ces pré-requis est vivement conseillée.

#### **9) Commission juridique, statuts et règlements : Alain SZENICER**

 Diverses informations

Validation des CD et ligues

**CD 22, 30, 70**

**Ligue du Centre, Ligue Pays de la Loire**

### ***Approuvé à l'unanimité***

Suite à la démission de certains membres, dans la ligue Pays de Loire : plus de CTL pour l'instant.

Patrice LEMARTRET a été sollicité pour des passages de CQP.

Mélissa GRIZEAU prend la fonction de CTL en intérim juste pour la saison en cours 2017/2018.

#### **10) Budget : Isabelle BAUDEAN**

 Comptes arrêtés au 31 août 2017

Le prochain CD permettra une situation plus affinée des recettes et dépenses.

A fin août, nous avons enregistré 68 % des recettes et 50.63 % des dépenses.

#### **11) Subvention CNDS (Dématérialisation inscriptions compétitions)**

Présentation par Guillaume Livonnen (invité au C.D) du projet de dématérialisation des inscriptions aux compétitions.

Dans le cadre de l'appel à projet de la subvention CNDS « Génération 2024 », une subvention a été accordée.

Guillaume LIVONNEN présente le process simplifié depuis l'inscription par le club jusqu'à l'interface logiciel de compétition via l'alimentation des informations licenciés (performances, grades....).

Une mise en place de cette interface est prévue pour la saison 2018/2019, avec une phase d'essai lors du Tournoi de France 2018.

L'interface de cette dématérialisation est budgétisée à 44000€ avec une contribution de 15000 € du CNDS.

***Approuvé à l'unanimité***

**Fin de séance 16h10**

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dhumez', with a large, sweeping flourish underneath.

**Joël DHUMEZ**